

A - PARTIE STATUTAIRE**1 - PRESENTATION SUCCINCTE**

Dénomination : CARREFOUR SÉLECTION
Forme juridique : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Compartiments : Oui Non
Nourricier : Oui Non
Société de Gestion : BNP Paribas Asset Management

Déléataire de la gestion financière : FUNDQUEST
Déléataire de la gestion comptable : BNP PARIBAS FUND SERVICES FRANCE
Dépositaire : BNP PARIBAS Securities Services
Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES
Commercialisateur : SOCIETE DES PAIEMENTS PASS – S 2 P
et les magasins CARREFOUR habilités

2 - INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CLASSIFICATION : Diversifié

OPCVM D'OPCVM : Oui. Niveau d'exposition du fonds aux autres OPCVM : jusqu'à 100% de son actif net.

OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif de gestion du FCP est, sur une durée minimum de placement de cinq ans, d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice composite ci-dessous. Cette gestion est mise en œuvre de façon discrétionnaire au travers d'une sélection d'OPCVM.

INDICATEUR DE REFERENCE :

Le fonds est géré par rapport à l'indice composite suivant : 35% Euro STOXX + 30% MSCI Europe + 25% JPM EMU+5% MSCI Emerging Markets + 5% EONIA.

EURO STOXX : L'indice Euro STOXX regroupe environ 300 des premières sociétés de la zone Euro en termes de capitalisation. Il est libellé en euro et calculé sur la base des cours de clôture des valeurs le composant avec un réinvestissement des dividendes nets. Cet indice est consultable en ligne sur le site Internet de Dow Jones : www.stoxx.com

MSCI EUROPE : L'indicateur de référence « MSCI EUROPE » est un indice large qui regroupe plus de 550 actions représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays de la zone Europe. Les indices MSCI sont publiés par la société Morgan Stanley Capital International Inc. Il est libellé en euro, pondéré par le flottant (fraction du capital détenu par le public) des valeurs le composant et calculé sur la base des cours de clôture de ces dernières avec un réinvestissement des dividendes nets. La méthodologie complète de construction des indices MSCI Standard est disponible sur le site Internet de MSCI : www.msci.com

JPM EMU : L'indicateur de référence « JP Morgan Global EMU » est un indice composé d'obligations d'états liquides à taux fixe des pays de la zone Euro et ayant une maturité résiduelle supérieure à un an. Il est libellé en euro, calculé quotidiennement avec dividendes nets réinvestis et publié par la banque JP Morgan. Cet indice est consultable en ligne sur le site Internet de JP Morgan : www.jpmorgan.com

EONIA : L'indicateur de référence « L'EONIA (Euro Overnight Index Average) » correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone Euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne. L'indice est consultable sur le site Internet : www.euribor.org

MSCI EMERGING MARKETS : L'indicateur de référence « MSCI Emerging Markets » est un indice représentatif des marchés actions de pays émergents. Il est constitué d'une sélection de grandes sociétés des pays émergents (pondérés en fonction de leur taille) et offre une large diversification sur plus de 20 marchés en Asie, Amérique Latine, Europe de l'Est, Moyen-Orient et Afrique. Publié par la société Morgan Stanley Capital International Inc., cet indice libellé en euro est calculé dividendes réinvestis. La méthodologie complète de construction des indices MSCI Standard est disponible sur le site Internet de MSCI : www.msci.com

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :**1. STRATEGIE ET ACTIFS PRINCIPAUX UTILISES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :**

La stratégie d'investissement s'appuie principalement sur une allocation dynamique entre les marchés financiers, qui repose sur l'appréciation des critères économiques, de valorisations et d'analyses techniques des marchés. La sélection active des OPCVM est effectuée à partir d'une sélection de valeurs allant recherche fondamentale et analyse quantitative

Le Fonds investit à hauteur de 50% minimum de ses actifs, en parts ou actions d'OPCVM français, ou étrangers coordonnés : (i) en produits de taux de toute nature (convertibles, High Yield, pays émergents, MBS, CDO, ABS, ...) ; et (ii) en actions internationales (ou titres assimilés), dont pays émergents, de tous secteurs et de toutes capitalisations. Le degré d'exposition du FCP aux marchés de taux, via ces investissements en OPCVM, est de 70% maximum et son degré d'exposition au marché actions, via ces investissements en OPCVM, est de 30% minimum. Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de -5 à 10. En outre, il pourra investir 10% de ses actifs en titres d'OPCVM français, ou étrangers non coordonnés (FCIMT, ARIA, FCPR, ...). Le fonds peut investir, à hauteur de 40% maximum de son actif net, en TCN traités sur un marché réglementé.

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, et ainsi notamment recourir aux contrats à terme, options, swaps, contrats de change à terme, caps et floors, pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change et/ou d'actions et/ou d'indices et/ou pour tirer parti des variations de marché. La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net du FCP.

2. INVESTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Dans le cadre de son fonctionnement normal et dans la limite des 10% de son actif, le FCP peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

PROFIL DE RISQUE :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Le Fonds est un OPCVM classé « Diversifié ».

De ce fait, l'investisseur est notamment exposé aux risques directs et indirects (notamment liés aux investissements en OPCVM et produits dérivés) suivants :

- Risque de taux : L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du fonds, ici compris dans une fourchette de -5 à 10. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du FCP une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 10 se traduit ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 10% de la valorisation de la poche taux du FCP.
- Risque de crédit : Ce risque est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et à la dégradation de la notation d'un émetteur qui entraînerait la baisse de la valeur de ses titres de créance et ainsi une baisse de la valeur liquidative du FCP. De plus, la sélection d'OPCVM investi en titres spéculatifs (high yield), dont la notation est inexistante ou basse, accroît le risque émetteur.
- Risque actions : L'exposition du FCP au marché actions est comprise de 30% minimum. Ce marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la hausse ou à la baisse. En cas de baisse du marché actions, la valeur liquidative du compartiment pourra diminuer.
- Ce risque actions est aussi lié à un risque sectoriel : Il s'agit du risque lié à la concentration du portefeuille dans un secteur d'activité en particulier.
- Ce risque actions est lié à l'investissement dans des sociétés de petite ou moyenne capitalisation : Sur les marchés des sociétés de petite ou de moyenne capitalisation (small cap/mid cap), le volume des titres cotés est relativement réduit. En cas de problème de liquidité, ces marchés peuvent présenter des variations négatives davantage marquées à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. Du fait de la baisse de ces marchés la valeur liquidative du compartiment peut éventuellement baisser plus rapidement ou plus fortement.
- Risque lié aux marchés émergents : Les risques de marché, actions, taux ou crédit, sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.
- Risque lié à l'investissement en titres de titrisation : Pour ces instruments (Mortgage Backed Securities (MBS), Credit Investment Grade, Colateralized Debt Obligations, Asset Back Securities (ABS), le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques, notamment de liquidité, tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment.
- Risque lié à la détention d'obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacents, évolution du prix des dérivés intégrés dans le compartiment. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.
- Risque de change pour le résident de la zone Euro : Les titres composant le portefeuille du FCP étant libellés dans une devise autre que l'euro, ils peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. En cas de dépréciation de l'euro par rapport à ces devises.
- Risque de contrepartie : Ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) et dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement).
- Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que la performance du FCP, peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi, déduction faite des commissions de souscription, peut ne pas lui être totalement restitué, le FCP ne bénéficiant d'aucune garantie.
- Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :

Tous souscripteurs, et notamment aux sociétés du Groupe Carrefour. Il sert de support de contrats d'assurance libellés en unité de compte et promus par AXA FRANCE VIE.

Ce Fonds s'adresse à toute personne disposant d'un patrimoine financier suffisamment stable sur la durée minimum de placement recommandée et désireuse de profiter des opportunités offertes sur les marchés obligataires et actions par le recours aux divers instruments énumérés ci-dessus.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à l'horizon de trois ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : Cinq ans

3 - INFORMATIONS SUR LES COMMISSIONS, LES FRAIS ET LA FISCALITE

COMMISSIONS ET FRAIS :

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

COMMISSIONS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR, PRELEVEES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS	ASSIETTE	TAUX / BAREME DE L'OPCVM
COMMISSION DE SOUSCRIPTION MAXIMUM NON ACQUISE AU FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	4%
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ACQUISE AU FCP	/	Néant
COMMISSION DE SOUSCRIPTION INDIRECTE MAXIMUM	Valeur liquidative x nombre de parts	0,50%
COMMISSION DE RACHAT ACQUISE AU FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant <i>Exception</i> : Les rachats égaux ou supérieurs à 10% de l'actif : 1%
COMMISSION DE RACHAT NON ACQUISE AU FCP	/	Néant
COMMISSION DE RACHAT INDIRECTE MAXIMUM	Valeur liquidative x nombre de parts	0,50%

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Une partie des frais de fonctionnement et de gestion peut également être destinée à rémunérer le(s) distributeur(s) du FCP au titre de son (leur) activité de conseil et de placement (entre 28% et 65% selon le(s) distributeur(s) et le type de parts).

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance : celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé son objectif de performance. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées au FCP ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

FRAIS FACTURES A L'OPCVM	ASSIETTE	TAUX BAREME
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION MAXIMUM (TTC) <i>(incluant tous les frais, hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou des fonds d'investissement)</i>	Actif net par an	1,60%
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION INDIRECTS MAXIMUM (TTC)	Actif net par an	1,10%
COMMISSION DE SUR-PERFORMANCE (TTC)	/	Néant
COMMISSIONS DE MOUVEMENT MAXIMUM (TTC)	Montant de chaque transaction	OPCVM valeurs françaises : néant OPCVM valeurs étrangères : néant
	Forfait par lot	Futures : 12 euros
	Sur primes	Options : néant
	Montant forfaitaire lors du montage	Swap : néant

PRESTATAIRES HABILITES A PERCEVOIR DES COMMISSIONS DE MOUVEMENT ET CLE DE REPARTITION :

Pour l'année 2010 : Société de gestion (90,73%), dépositaire (9,27%).

REGIME FISCAL :

AVERTISSEMENT : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

4 - INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

Les demandes de souscription et de rachat, enregistrées jusqu'à 10 heures auprès de BNP PARIBAS seront exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour, et celles enregistrées jusqu'à 22 heures à la SOCIETE DES PAIEMENTS PASS - S 2 P seront exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée le lendemain.

Ils peuvent porter soit sur un nombre entier de parts ou sur une fraction de part, chaque part étant divisée en cent millièmes.

ORGANISME DESIGNÉ POUR CENTRALISER LES SOUSCRIPTIONS ET RACHATS :

- SOCIETE DES PAIEMENTS PASS - S2P ; et
- Magasins CARREFOUR habilités

DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE COMPTABLE :

Dernier jour de bourse à Paris du mois de décembre.

Exercice exceptionnel d'une durée de 1 mois : du lendemain du dernier jour de bourse du mois de novembre 2011 au dernier jour de bourse du mois de décembre 2011.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Capitalisation et/ou Distribution.

Possibilité de distribuer un acompte sur dividende. Comptabilisation des intérêts des obligations et des titres de créances selon la méthode des intérêts encaissés.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE : 15,24 EUR

DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

Quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris S.A.). La valeur liquidative précédant une période non ouverte (week-end et jours fériés) tient compte des intérêts courus de cette période ; elle est datée du dernier jour de la période non ouverte.

LIEU ET MODALITES DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

- LA SOCIETE DES PAIEMENTS PASS - S2P ; et
- Magasins CARREFOUR habilités

DEVISE DE LIBELLE DES PARTS : Euro

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PARTS

Code ISIN	Affectation des résultats	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Fractionnement des parts	Montant minimum des souscriptions
FR0000421802	Distribution et/ou Capitalisation	EUR	Fonds destiné à tous les souscripteurs et notamment aux sociétés du Groupe Carrefour	Cent millième	Une part

DATES D'AGREMENT ET DE CREATION :

Ce FCP a été agréé le 12 août 1997 par la Commission des Opérations de Bourse (ex-COB devenue l'Autorité des marchés financiers). Il a été créé le 12 septembre 1997.

5 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet du FCP et les derniers documents annuel et périodique sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

- de la SOCIETE DES PAIEMENTS PASS - S2P (1, place Copernic - 91051 EVRY cedex) ; et
- des magasins CARREFOUR habilités.

Le document « politique de vote », ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés, sont consultables à l'adresse ci-dessous :

Auprès du Service Marketing & Communication au TSA 47000 -75318 Paris Cedex 09
Ou sur le site Internet www.bnpparibas-ip.com

L'absence de réponse à une demande d'information relative au vote portant sur une résolution, à l'issue d'un délai d'un mois, doit être interprétée comme indiquant que la société de gestion a voté conformément aux principes posés dans le document « politique de vote » et aux propositions de ses organes dirigeants.

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

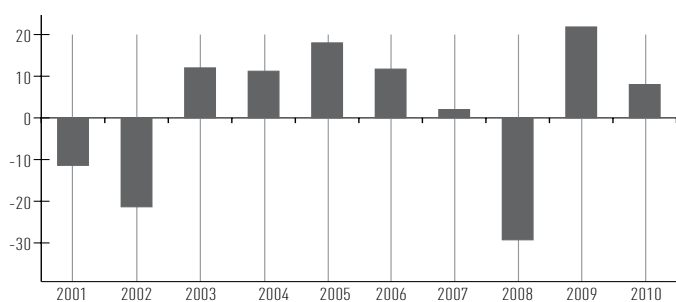
DATE DE PUBLICATION DU PROSPECTUS SIMPLIFIE : 01/12/2011

Je soussigné(e) _____
reconnais être en possession d'un exemplaire de la notice d'information du fonds agréé par l'AMF

SIGNATURE :

B. PARTIE STATISTIQUE FCP CARREFOUR SELECTION

1 - PERFORMANCES DU FONDS AU 31 DECEMBRE 2010



(Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis, le cas échéant)

PERFORMANCES ANNUALISEES	1 AN	3 ANS	5 ANS
FCP	8,05%	-3,49%	0,66%
INDICE DE REFERENCE	4,13%	-3,36%	1,14%

AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

2 - PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM

AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30 NOVEMBRE 2010

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION	1,60%
COUT INDIUIT PAR L'INVESTISSEMENT DANS D'AUTRES OPCVM OU FONDS D'INVESTISSEMENT	0,57%
Ce coût se détermine à partir :	
- Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,70%
- Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-0,13%
AUTRES FRAIS FACTURES A L'OPCVM	0,06%
Ces frais se décomposent en :	
- Commission de surperformance	0,00%
- Commissions de mouvement	0,06%
TOTAL FACTURE A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS	2,23%

DEFINITION GENERALE DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM

LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

COUT INDIUIT PAR L'ACHAT D'OPCVM ET/OU DE FONDS D'INVESTISSEMENT :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

AUTRE FRAIS FACTURES A L'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés lors de l'exercice précédent.

3 - INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS

AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30 NOVEMBRE 2010

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	1,71%
Titres de créance	47,93%

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les données relatives aux transactions effectuées avec les sociétés dites liées portent sur les transactions effectuées par la société de gestion pour **tous les OPCVM qu'elle gère** et non pour le seul OPCVM objet de cette «Partie B».